

Report de l'approbation des comptes statutaires et consolidés conformément à l'art 555 du code des sociétés

Le conseil d'administration de la société De Rouck Geomatics a l'intention d'exercer à l'Assemblée Générale du 8 mai 2007 son droit de postposer l'approbation des comptes 2006 conformément à l'article 555 du code des sociétés.

Le Conseil d'Administration se réunira ce mercredi pour approuver les comptes 2006 et le nouveau plan stratégique.
Compte tenu du temps nécessaire pour vérifier avec rigueur, les comptes 2006 et les hypothèses du plan stratégique, le rapport du Commissaire ne pourra pas être communiqué aux actionnaires dans un délai raisonnable, et au plus tard 15 jours avant l'assemblée générale, leur permettant de se prononcer lors de l'Assemblée du 8 mai.
Conformément à l'article 555 du code des sociétés une seconde assemblée sera convoquée avant le 29 mai afin de se prononcer sur l'approbation des comptes 2006 et les autres points à l'ordre du jour.

Le communiqué annuel comportant les comptes non-audités sera diffusé avant la fin du mois.

A propos de De Rouck Geomatics

La société De Rouck Geomatics est née de la fusion de la société De Rouck, leader belge depuis 1928 sur le marché de la cartographie, tant sur support papier qu'électronique, avec notamment des produits et services issus des nouvelles technologies de localisation (appareil GPS, banques de données cartographiques digitales) et de la société Geomatics, active depuis 2003 dans les systèmes de gestion de flotte de véhicules professionnels, dans les systèmes de localisation de travailleurs isolés, dans la téléphonie mobile et dans les applications géolocalisées sur le web.

De Rouck Geomatics se positionne ainsi dans les nouveaux métiers liés à la géolocalisation privée et professionnelle, métiers à forte croissance et à rentabilité intéressante.

De Rouck Geomatics est cotée sur Alternext depuis juillet 2006 sous le ticker ALROU.

###

Contact :
Jean Gabriel : 070.222.777 et 0475.960.089
j.gabriel@derouckgeomatics.com